



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 038-213803489-20260423-2026_084-BF

Berger
Levrault

Paraphe

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

DELIBERATION N°2026_084

COMPTE FINANCIER UNIQUE ET ANNEXES

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RUY-MONTCEAU (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy RABUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Date de la convocation : 17 avril 2026 Quorum : 14

Présents : Guy RABUEL (a quitté la salle pendant le vote), Sandrine PRADELLE, Alain ASTIER, Laëtitia MARGASSIAN, David CHAUVY, Aurélie MARIE, Lilian RENAUD, Séverine ORELLE, Jérôme VELLAY, Laure GERVET, Jean-Louis GEORGE BATIER, Marjorie BENOIT, Pascal FARIN, Séverine VERNISSAT, Fabien DOMINGOS, Théo MOLLIER, Régine COLOMB, Patrice PEREZ, Christine VERGER, Sébastien RICCARDI, Eric SCHULZ, Frédérick CHATEAU, Karine PLATEAU, Michaël AYDIN, Karen ANDREIS, Aristide RICCIARDONE.

Excusés : Gisèla ESCOLA (pouvoir à Christine VERGER)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Laëtitia MARGASSIAN

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Lilian RENAUD,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est devenu, depuis 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Il se substitue au compte de gestion et compte administratif

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses : 1 113 288.70 € / Reste à réaliser : 934 556.28 €
Recettes : 396 849.02 € / Reste à réaliser : 136 640.00 €

Solde exécution de l'exercice : - 716 439.68 €

Résultat antérieur : 476 918.99 €

Résultat de clôture 2025 : - 239 520.69 €

Solde reste à réaliser 2025 : - 797 916.28 €

Besoin de financement section investissement : - 1 037 436.97 €

Fonctionnement : Dépenses : 3 367 026.29 €
Recettes : 3 700 948.79 €

Solde exécution de l'exercice : 333 922.50 €

Résultat antérieur : 1 146 530.21 €

Résultat de clôture 2025 : 1 480 452.71 €

Le résultat cumulé de clôture des 2 sections s'élèvent à **1 240 932.02 €**

Conseil municipal du 23 avril 2026 – Commune de RUY MONTCEAU

Publié le : 19/05/2026 14:51 (Europe/Paris)

Collectivité : Ruy-Montceau

https://www.ruy-montceau.fr/documents_administratifs/62933



Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'ordonnateur et du comptable de l'exercice 2025.

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR OÛI L'EXPOSE DE M. LE PRESIDENT ET EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE


APPROUVE le compte financier unique du budget 2025 de la commune de Ruy-Montceau

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Pour copie conforme.

Le Président de séance
L. RENAUD

Le secrétaire de séance
Laëtitia MARGASSIAN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

